



CHAMPIONNAT D'ILLE ET VILAINE **& CÔTES D'ARMOR**

Saint-Guinoux du 15 au 18 Octobre 2026

Règlement Concours.

Article 1 Organisation :

Le championnat d'Ille et Vilaine et Côte d'Armor 2026, organisé par l'Association Ornithologique Les Volières de la Côte d'Emeraude, dont le siège social est 29 rue Gouyon Matignon 35800 Dinard, aura lieu à la salle polyvalente de Saint-Guinoux 35430, du jeudi 15 au dimanche 18 Octobre 2026

Le comité organisateur de cette manifestation est constitué par le bureau des V C E.

La manifestation se déroulera :

Jeudi 15 Octobre	De 14 h à 18 h encagement des oiseaux
Vendredi 16 Octobre	De 9 h à 18 h jugement des oiseaux
Samedi 17 Octobre	De 9 h à 12 h mise en place de l'expo et bourse De 14 h à 18 h ouverture au public
Dimanche 18 Octobre	De 9 h 30 à 15 h 30 ouverture au public 11 h 30 remise des prix 16 h délogement

Article 2 Participants :

Tout adhérent à une société affiliée à la Région Ornithologique de Bretagne (R.O.B.), ou d'un club ornithologique membre du C D E, FFO dont le siège est situé en Ille et Vilaine ou en Côte d'Armor, peuvent participer à cette manifestation.

Article 3 Oiseaux :

Ne pourront concourir que les oiseaux de propre élevage bagués au numéro de l'éleveur avec des bagues reconnues (U.O.F. C D E, FFO)

Aucun oiseau protégé par les dispositions ou conventions internationales, européennes ou françaises, ne pourra participer au concours, sauf capacitaires. Une copie du certificat de capacité et d'ouverture d'établissement ou de l'autorisation préfectorale de détention devra accompagner la feuille d'engagement. Pour les oiseaux soumis à déclaration IFAP, l'exposant devra se munir de son attestation de marquage. En cas de contrôle le comité organisateur ne sera pas tenu responsable.

Un certificat sanitaire global est demandé par le C O auprès des directions départementales des services vétérinaires.

Les classes et sections sont celles en vigueur à l'U.O.F. (C.O.M. France). **Les bagues de reconnaissance ne sont pas admises**

Article 4 – Les inscriptions :

L'ensemble des inscriptions se fera via le site Ornithonet.com, par un représentant de chaque club, lorsque toutes les saisies seront réalisées, Il adressera les feuilles d'engagement, accompagnées d'un tableau récapitulatif avec un chèque global à l'ordre des V C E à :

Monsieur Patrick GAUDIN

21 rue le Clos Bodou

35430 Saint-GUINOUX

Tél. : 06 89 78 25 11

Patrick.gaudin35@orange.fr

Et ce, pour le samedi 10 Octobre 2026, à 24 h, date de rigueur.

Les droits d'inscriptions sont :

Engagement individuel 3,00€

Engagement duo 5,00€

Engagement stam 10,00€

Palmarès papier (uniquement sur demande) 10,00€

Tout oiseau engagé ne pourra être remplacé que par un sujet identique (même classe, même section) En cas d'absence d'oiseau, les droits payés restent acquis aux V C E.

Les classes de jugement sont celles de l'U.O.F COM FRANCE en vigueur (soyez vigilant à une éventuelle modification des classes qui pourrait être faite avant le championnat)

Article 5 Encagement :

Les oiseaux seront reçus dans la salle d'exposition le jeudi 15 Octobre, de 14 h à 18 h00. Les oiseaux des sections **K15, K17 à K33, L01 à L09, M14, M16, N01 à N10/ jusqu'à 020**, (seront mis en volières prévues par l'organisateur. Les abreuvoirs seront fournis par l'organisateur.

Une feuille d'encagement, strictement identique à la feuille d'inscription, mais complétée du numéro de bague, devra accompagner les oiseaux. Les fonds de cages devront être garnis des mélanges de graines adéquats. Toute nourriture spéciale devra être explicitement spécifiée et fourni par l'éleveur. Les mélanges de graines seront ceux préconisés par l'U.O.F, Les V C E prendront le plus grand soin des oiseaux qui lui seront confiés et assurera leur nourriture.

Tout oiseau reconnu malade par le vétérinaire sera refusé ainsi que le lot l'accompagnant. En cas de décès avant le jugement d'un oiseau présenté en stam, les trois autres seront jugés en individuel. Le comité organisateur (V.C.E.) ne pourra être tenu responsable des accidents, pertes, vols ou mortalité.

Article 6 Jugement des oiseaux :

Les oiseaux seront jugés le vendredi 16 Octobre 2026 par les juges pressentis. Pendant le jugement, seuls les commissaires mandatés seront habilités à assister les juges. Ils devront se retirer dès lors que leurs propres oiseaux relèveront de la section présentée aux juges.

Juges pressentis :

Canaris couleur :	Mr Jean-Albert Eude
Canaris posture :	Mr Jacky Diacre
Exotiques bec droit :	Mr Christian Delfosse
Psittacidés :	Mr Loïc Lenée

Pour être primés, les oiseaux devront obtenir

<u>Individuel :</u>	<u>Duo :</u>	<u>Stam :</u>
Champion 90 pts	Champion 180 pts	Champion 360 pts
2 -ème 89 pts	2 -ème 179 pts	2 -ème 358 pts
3 -ème 89 pts	3 -ème 179 pts	3 -ème 358 Pts

Il sera demandé aux juges de juger tous les oiseaux de leurs attributions, d'apporter les commentaires appropriés à leur jugement et reclasser les oiseaux mal engagés.

Article 7 Résultats :

Les résultats seront décernés par référence aux décisions des juges, réputées sans appel, les fiches de jugement et attestation de résultat seront envoyées par mail. Les bagues des oiseaux primés seront contrôlées par des commissaires désignés par le C O.

La remise des prix aura lieu le dimanche 18 Octobre 2022 à 11h30 dans la salle d'exposition.

A cette occasion nous fêterons ensemble les 70 ans d'existence de notre club. Un vin d'honneur sera offert à tous les éleveurs participants de ce championnat après la remise des prix.

Article 8 Délogement :

Les exposants pourront retirer leurs oiseaux le dimanche 18 Octobre 2026 à partir de 16h00 sous la responsabilité de chaque président ou représentant des clubs participants.

Article 9 Exposition :

Ouverture au public :

- Le samedi 17 Octobre 2026 de 14h à 18h. et le dimanche de 9h00 à 15h30
- L'entrée est fixée à 2.50 € par personne, gratuite pour les enfants de moins de 12 ans et pour les éleveurs participants au concours

Article 10 Application du règlement :

Le fait d'inscrire ses oiseaux au concours implique pour l'éleveur l'acceptation et le respect du présent règlement.

Pour tous les cas non prévus, la décision appartiendra au comité organisateur.

Patrick Gaudin
Président des V C E